

Département : Indre-et-Loire (37)

Commune : LUYNES



Source AREA Conseil

Enquête Publique

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE (ICPE)

CREMATORIUM POUR ANIMAUX

SAS CREMATOURS

CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR

L'activité envisagée par la SAS CREMATOURS est recensée dans la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) au titre de la Rubrique 2 740 : incinération de cadavres d'animaux » sous le régime de l'Autorisation.

Titre I du Livre V du Code de l'Environnement et notamment des articles R.512-2 et suivants.

La SAS CREMATOURS a pour projet l'installation d'un incinérateur spécialement conçu pour la crémation de cadavres d'animaux de compagnie détenus ou destinés à être détenus par l'homme, à son domicile.

Cette activité est de nature à répondre localement aux demandes et aux besoins des vétérinaires, des particuliers et des collectivités locales.

L'activité aura un débit d'incinération de 100 kg/h. Ce sera une installation dite de grande capacité. Les animaux admis auront un poids qui ne pourra excéder 100 kg. La SAS CREMATOURS souhaite s'implanter dans la zone d'activités des Pins, au nord de la commune de Luynes dans le département de l'Indre-et-Loire. Chef lieu de canton, Luynes, 5.099 habitants (*en 2018 : source Insee*) s'étend sur 3.401 ha et se situe à 11 km à l'ouest de Tours.

Par décision n° E21000142/45 du 15 décembre 2021, Madame La Présidente du Tribunal Administratif d'Orléans, m'a désignée comme commissaire-enquêteur
Par arrêté en date du 6 février 2022, Madame la Préfète d'Indre-et-Loire a prescrit les modalités de l'enquête publique.

L'enquête s'est déroulée du 31 janvier 2022, 9h, au 3 mars 2022, 17h, soit 32 jours consécutifs, au cours desquels le dossier et le registre d'enquête ont été mis à la disposition du public.

Un site dédié sur l'internet de la commune de Luynes dans les locaux de la médiathèque permettait la consultation du dossier et la possibilité de déposer des observations à l'email de la préfecture d'Indre-et-Loire. Possibilité également d'utiliser la page facebook de la mairie de Luynes.

Quatre permanences se sont tenues le lundi 31 janvier de 9 à 12 heures, le mercredi 9 février de 16 à 19 heures, le lundi 21 février 2022 de 14 à 17 heures et le jeudi 3 mars 2022 de 14 à 17 heures.

Considérant que :

- Le projet vise à installer un crématorium pour animaux familiers et répondre ainsi à une demande dans un département qui ne compte pas d'établissement de ce type.
- L'examen du dossier notamment la notice technique, l'étude des incidences de l'installation sur l'environnement et les mesures prises pour en limiter l'impact, l'étude de danger, montre que ce projet est réfléchi.
- Les enjeux principaux liés au site ont été identifiés et correctement traités qu'il s'agisse des rejets aqueux ou des rejets atmosphériques et des risques toxiques et sanitaires pour le voisinage.
- La gestion de la collecte, du stockage et du traitement des cadavres d'animaux sont bien décrits.

- L'étude de dangers est également claire et complète. Les différents scénarii de risques ont été analysés (déversement accidentel et incompatibilité des produits, incendie, explosion, risque infectieux).
- Les observations recueillies au cours de l'enquête, peu nombreuses, ne sont pas, dans leur majorité, favorables au projet. Il apparaît que l'information en amont, sur ce projet n'a pas été suffisante ; ce qui aurait sans doute levé plusieurs des craintes exprimées.
- Le procès-verbal de synthèse a été adressé à Monsieur Cyril Lecuit, pétitionnaire le 6 mars 2022.
- Le mémoire en réponse adressé par voie électronique le 8 mars 2022.
- L'enquête publique s'est déroulée conformément aux textes qui la régissent, notamment en ce qui concerne la publicité.
- Pendant toute la durée de l'enquête tout a été mis en œuvre pour informer la population : une permanence ouverte jusqu'à 19h, une information sur la page Facebook de la mairie, un ordinateur dédié à la médiathèque pour consulter le dossier et consigner ses observations, un article dans la presse régionale présentant le projet.
- **Que le manque d'information exprime à plusieurs reprises au cours de l'enquête est à distinguer de la publicité propre à l'enquête publique.**
- **L'enquête a été organisée conformément à la réglementation et le motif invoqué n'est pas de nature à remettre en cause le projet**

Pour ces raisons, **j'émet un AVIS FAVORABLE sans réserve** au Projet de demande d'autorisation environnementale au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, rubrique 2740, pour l'implantation d'un crématorium pour animaux sur le territoire de la commune de Luynes.

Bléré, le 30 mars 2022

Nicole TAVARES,

Commissaire-enquêteur

Destinataires :

Madame la préfète d'Indre-et-Loire (bureau de l'environnement)

Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Orléans

Archives de Nicole Tavares